

CONTRIBUTION FRANCE TRAVAIL

ALLIANCE VILLES EMPLOI

—

Février 2023



ALLIANCE VILLES EMPLOI



Créée en 1993, Alliance Villes Emploi est le réseau national des collectivités territoriales investies sur les questions d'insertion, d'emploi et de développement économique.

Elle réunit plus de 200 élus locaux de toutes couleurs politiques, en métropole et dans les DROM, en zone rurale comme urbaine, rassemblés autour de la conviction que c'est à l'échelle des territoires, bassins de vie et d'emploi que se situe le niveau d'intervention pertinent.

2

76 Maisons de l'Emploi, 138 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi et 550 facilitateurs de la clause sociale agissent au quotidien au plus près des habitants et des entreprises.

Cette contribution a pour ambition de donner à voir nos attentes et propositions concernant France Travail. Une gouvernance avec des responsabilités partagées pour le plan France Travail :

- Un renforcement de l'accompagnement socio-professionnel des publics précaires en lien avec les politiques publiques ;
- Un partenariat stratégique avec le monde de l'entreprise pour la co-construction de solutions en faveur du développement économique des territoires ;
- Un développement accru de l'achat socialement responsable.

1. Une gouvernance avec des responsabilités partagées pour le plan France Travail

Comment repérer ceux qui n'accèdent pas à leurs droits, répondre aux mutations du marché du travail et au plein emploi, si le service public est déconnecté des zones blanches, des bassins de vie et d'emploi, des zones rurales et des quartiers politiques de la ville ?

Il est notamment nécessaire de veiller à une meilleure articulation entre milieu rural et milieu urbain, qui ne disposent pas des mêmes moyens. De façon générale, tous les dispositifs nationaux doivent être appréhendés selon les spécificités territoriales.

Alliance Villes Emploi recommande, dans le cadre de France Travail, de créer un **Service Public Territorialisé pour l'Emploi et la Cohésion Sociale** (SPTECS) en sécurisant les outils territoriaux que sont les PLIE et les MDE.

3

De plus, les élus membres d'Alliance Villes Emploi souhaitent attirer l'attention sur la gouvernance et les moyens à allouer dans le cadre de France Travail : l'animation territoriale doit pouvoir reposer sur les outils territoriaux (notamment PLIE et MDE), à l'échelle des bassins d'emploi. Et, l'accompagnement des publics précaires (y compris les bRSA) doit là où ils existent continuer à pouvoir être assuré par les PLIE là où ils existent.



Pierrette Domblides
Présidente du PLIE Ouest
Bearn (Association Transition)
Élue locale Communauté de
Communes de Lacq Orthez



QUE PENSEZ-VOUS DE LA CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC TERRITORIALISÉ POUR L'EMPLOI ET LA COHÉSION SOCIALE EN ZONE BLANCHE ?

« C'est ultra nécessaire. Tout service public a de la lisibilité pour la population. Qui dit service public, dit ensemble d'un territoire. Le service public, théoriquement, donne et développe la proximité. L'ingénierie territoriale est hyper nécessaire. Les élus du territoire sont conscients qu'il faut un maillage de proximité. Si l'État apportait plus, on pourrait faire plus, plus de petites actions. Dans le monde rural, il faut être près des gens ».

L'idée de SPTECS est liée aux constats actuels des élus locaux :

- Un manque de lisibilité pour les habitants de l'offre de services de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux des territoires ;
- La question de l'animation territoriale France Travail ;
- Un budget non déterminé et/ou anticipé sur l'accompagnement renforcé (à l'image du CEJ) dans le cadre de France Travail ;
- Un renforcement des inégalités sociales dans certains bassins de vie et d'emploi (offre d'insertion insuffisante ou inexistante) ;
- Une rencontre lente ou qui ne se fait jamais entre certains demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- Des besoins et des réponses parfois inadaptées pour les territoires ruraux ;
- Une mutation continue des compétences des acteurs en lien étroit avec les politiques publiques ;
- Des systèmes d'information déployés sans recherche de cohérence et de prise en compte de l'existant pour retracer le parcours du participant ;
- Un nécessaire croisement à faire entre les politiques d'emploi et les autres politiques sociales pour prendre en compte les freins périphériques à l'emploi, les potentiels sur les territoires et les leviers d'intervention
- Une insuffisance de soutien et de moyens alloués par l'Etat aux outils territoriaux. Nous avons assisté au quasi "abandon" des MDE qui obtiennent au dernier moment, par voie d'amendement au PLF, dans le meilleur des cas la somme de 5 millions d'euros, ce qui ne couvre même pas un ETP (environ 50 K€ par MDE soit 9% de leur budget annuel en moyenne). Aujourd'hui, les MDE encore actives le sont grâce au volontarisme des élus locaux qui les portent et à leur engagement financier, mais également par les fonds européens ;
- Une politique d'achat socialement responsable à construire au national ;
- Une multiplication de dispositifs et de politiques expérimentales, qui favorisent la concurrence entre acteurs et une tendance à raisonner en « mode marchés » au lieu de consolider et de développer l'existant.



Malika TAUBIRA
Directrice adjointe du PLIE
de Guyane (APEIG)



À VOTRE AVIS, DANS QUEL SENS DEVRAIENT ÉVOLUER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI ?

« La politique de l'emploi ne doit pas être considérée uniquement au travers du prisme de l'emploi. Les politiques publiques doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux réalités territoriales. Elles doivent anticiper, intervenir en amont, et être transversales pour favoriser la structuration de filières, l'emploi et les formations à développer. Cela évite des crises sociales. On arrive toujours à la fin, on ne pense pas tout de suite à l'emploi ».

Comment répondre à toutes ces attentes ? La démarche France Travail peut être un tremplin si elle permet, en lien avec le SPTECS, de trouver des solutions aux enjeux suivants :

- Soutenir et sécuriser les structures en charge en créant une synergie des acteurs autour de de l'emploi en prenant en compte leurs en- leurs missions respectives et de leurs publics ; jeux budgétaires et RH. A chaque fermeture de - Proposer des solutions, notamment en lien MDE ou de PLIE, une zone blanche apparaît et avec Pôle emploi pour lever les freins périphé- les publics suivis se retrouvent en "errance" ; riques à l'emploi ;
- Associer les différentes instances de suivi et - Avoir une capacité de conduire des actions ex- de coordination des publics pour ne pas être périmentales et innovantes ; en doublon mais sur la complémentarité ;
- Concilier la gestion de masse (file active im- - Agir ensemble pour impulser des projets com- muns avec des consortiums d'acteurs ;
- Accompagner la professionnalisation des ac- tants de participants) et l'accompagne- teurs pour renforcer l'accompagnement socio- ment personnalisé ;
- Intégrer la dimension emploi dans chaque professionnel des publics précaires ;
- Définir une stratégie commune d'attractivité des métiers et d'offres cibles pour les entreprises.
- Rendre lisible les dispositifs et favoriser l'accès aux droits des personnes éloignées de l'emploi,

Les conditions de réussite reposent sur :

- La lisibilité de l'action de l'Etat pour préserver la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et associatifs (publication et bon "timing" des appels à projets (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI) ; diffusion de l'information dans les services de l'Etat ; accompagnement des porteurs de projet) ;
- La capacité des préfets et de leurs délégués à mobiliser différents acteurs du bassin d'emploi, du QPV ou des zones rurales ;
- Le renforcement de la collaboration interministérielle au niveau national, avec l'appui du milieu associatif et des entreprises pour l'amélioration de l'action publique avec le décloisonnement des modes d'intervention ;
- L'autonomie laissée aux collectivités pour adapter des dispositifs nationaux à la spécificité territoriale et aux besoins des habitants ;
- Le renforcement véritable des dispositifs de l'emploi qui ont d'importantes entraves d'efficacité publique : caractère annuel des en-

gagements financiers de l'Etat, multiplication des AAP et AMI, instabilité, caractère foisonnant, délégation trop tardive des crédits, complexité administrative, absence de fongibilité des crédits entre les actions contractualisées, nombre élevé et complexité des indicateurs, etc.) qui réduisent leur capacité à venir en aide aux publics les plus précaires et éloignés de l'emploi.

L'innovation pédagogique reste essentielle pour les PLIE et les MDE. Chaque participant est pris en compte dans sa globalité, avec ses savoirs et ses compétences, mais aussi avec ses **freins périphériques à l'emploi** (santé, mobilité, logement, situation financière, garde d'enfant, retraite, illettrisme, etc.), qui seront levés au fur et à mesure du parcours.

PLIE DU PAYS DE GRASSE

Signature d'une convention avec la CPAM concernant le suivi de la mission d'accompagnement santé

Cette convention a permis l'instruction de 9 situations de complet abandon de soins ; tous les domaines y sont abordés, que ce soit le dentaire, l'appareillage auditif, l'optique ou les interventions chirurgicales délaissées mais néanmoins importantes.



Les PLIE sur leur territoire respectif parce qu'ils connaissent bien les compétences des intervenants et leur public sont source d'innovation sur des projets qu'ils travaillent avec d'autres et que ceux-ci vont porter.

Ils ont donc une fonction de développement

économique, par exemple création d'une maison d'assistante maternelle pour l'insertion et l'emploi, création d'une légumerie conserverie, création d'une épicerie sociale itinérante, création d'un fablab.

Définir une offre ciblée pour les filières et les entreprises afin de :

- Rendre davantage lisible la typologie des acteurs et leurs missions ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques (TPE-PME, grands groupes, etc.) ;
- Structurer l'offre d'emploi (qualité du travail, salaire, durabilité) ;
- Trouver des solutions aux besoins de main d'œuvre (secteurs en tension, France 2030 ...) et rendre attractifs les métiers ;
- Concilier vie privée et vie professionnelle ;
- Accompagner les salariés dans leur reconversion professionnelle, leur parcours de mobilité, la création d'entreprises, la retraite ;
- Se former tout au long de sa carrière, encourager le mentorat ;
- Avoir une réponse adaptée à l'activité économique ;
- Mettre des mesures pour la prévention et la lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme ;

- Développer les liens avec les branches professionnelles afin de favoriser la mixité des filières, des métiers et des publics ;
- Répondre aux obligations légales (marchés publics, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, handicap, etc.) ;
- Accompagner les initiatives, les démarches RSE des entreprises ou les autres politiques d'inclusion (formation, alternance, PMSMP, GPTEC, transitions collectives, etc.).

Ce SPTECS pourrait être constitué des membres du SPE, PLIE, MDE, SIAE, secteur du handicap, services sociaux (..) en lien avec les entreprises. Les élus, acteurs institutionnels et financeurs seraient associés à la démarche (comités de pilotage, évaluation, élaboration de doctrines, préconisations, propositions de textes réglementaires français et européens).

7



Elisabeth Roux
Cabinet de géomètres
Roux Jankowski,
Crozon



QU'A CHANGÉ POUR VOUS L'ACCOMPAGNEMENT RH TPE DE DÉFIS EMPLOI PAYS DE BREST ?

« Je sais que RH TPE existe et que je peux les contacter si j'ai besoin d'aide. Pour moi c'est comme une bouée de sauvetage sur laquelle j'ai pu m'agripper. Echange humain pour un résultat concret et réactif. Tout l'indispensable attendu quand on gère en solo une petite entreprise dans laquelle je consacre mon temps à la production ; et sachant que mes compétences sont essentiellement orientées vers mon cœur de métier ».

2. Renforcer l'accompagnement socio-professionnel des publics précaires en lien avec les politiques publiques

La crise sanitaire a pu mettre en exergue une complexification de la situation des personnes en situation de précarité. L'accompagnement recherché doit être nécessairement de plus en plus individualisé et de proximité. Il est indispensable d'intensifier les **démarches de sourcing, d'aller-vers et d'aller avec les partenaires.**

8

Les outils territoriaux que sont les PLIE, les MDE et la clause sociale, constituent de véritables supports et leviers d'intervention pour France Travail. Ils détiennent une expertise élargie tant sur l'animation territoriale et partenariale des acteurs que sur l'innovation pédagogique et le développement économique.

Les PLIE

Plateformes territoriales et partenariales fondées sur des diagnostics partagés par les collectivités territoriales, l'État et les acteurs sociaux et économiques concernés, les Plans Locaux

pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) coordonnent et mettent en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion et d'emploi.

Les participants peuvent s'inscrire dans un parcours PLIE par :

- l'orientation d'un intermédiaire (conseiller Pôle emploi, référent RSA, conseiller en insertion des SIAE, etc.)
- en visitant un espace d'accueil : soit au sein d'une permanence d'accueil mise en place par le PLIE soit par l'intervention d'un PLIE dans des espaces d'accueil visibles et connus (missions locales, agences Pôle emploi, Maisons de l'Emploi, tiers lieux, espaces de savoirs, de projets, permanences ...).

PLIE LA PLATEFORME EMPLOI DU VALENTINOIS (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)



L'"Emploi Truck" est un projet proposé par le PLIE qui vise à rendre accessible l'information aux demandeur.euse.s d'emploi et à mieux les orienter, en faisant intervenir un "camion" directement dans les 6 quartiers prioritaires du territoire de Valence et de Romans.

L'Emploi Truck apporte aux habitant.e.s de l'information sur les dispositifs existants, des actions de conseil et d'orientation pour les demandeur.euse.s d'emploi.

Les PLIE peuvent également orienter les participants vers les partenaires concernés, via **La Plateforme de l'Inclusion**.



TÉMOIGNAGE D'UN RÉFÉRENT DE PARCOURS

"Nous listons avec la personne les différentes structures dans lesquelles elle a candidaté, leurs adresses et les postes. Dans le cas du Centre X, je montre à la personne sur Google Maps comment y accéder, car je sais que ce n'est pas évident de le trouver la première fois.

Une fois que le participant est reçu, la Conseillère en insertion professionnelle du Centre X m'appelle pour échanger avec moi sur la candidature. Si elle n'est pas retenue, j'ai un retour sur les raisons précises. Si la personne est intégrée, je l'appelle soit pour la tenir au courant, soit pour échanger avec elle, sonder sa réaction, et la féliciter.

Ensuite, afin de mener le parcours d'insertion le plus cohérent et fluide possible, nous mettons en place des tripartites (le participant, le Centre X et moi-même) au démarrage, régulièrement tout au long du parcours et notamment avant chaque éventuel renouvellement de contrat".

Les PLIE, principalement financés par les fonds européens (également **gestionnaires d'organismes intermédiaires**), organisent une ingénierie de parcours individualisés d'insertion vers l'emploi pour les publics en grande difficulté sociale et professionnelle, **jusqu'à 6 mois après la sortie en emploi**.

Ils développent, en amont de leur entrée dans un parcours d'accompagnement, des actions de sensibilisation et de mobilisation - définis dans le PON FSE et précisés dans chaque **protocole d'accord** (signé par les élus, le SPE, les acteurs locaux de l'emploi...) - notamment dans les quartiers en politique de la ville.

Les participants bénéficient alors d'un **accompagnement renforcé sur-mesure**, avec un **conseiller référent** qui accompagne un nombre limité de participants. Cet accompagnement s'effectue en réseau avec **les partenaires** du PLIE, sans durée préétablie, en enchaînant des actions individuelles et collectives. Il se poursuit durant toutes les étapes en emploi ou en formation, jusqu'à la sortie positive : accès à un CDI ou un CDD de plus de 6

mois, **avec maintien à l'emploi pendant au moins 6 mois**, ou formation qualifiante (justificatifs à l'appui). Dans ce cadre, le participant signe un **contrat d'engagement** avec le PLIE tout en étant **acteur** de son parcours.

A ce jour, 130 000 personnes sont accompagnées par les PLIE avec **32 000 nouvelles entrées** en parcours en 2021 (soit **44% de sorties positives** (77% en CDI ou CDD de plus de 6 mois ; 18% sur une formation qualifiante)) malgré le contexte sanitaire et l'accentuation des freins périphériques à l'emploi. 62% des entrants sont peu ou pas qualifiés. 47% sont bénéficiaires du RSA. 27% des « étapes de parcours » ont été réalisées grâce à l'Insertion par l'activité économique, et les contrats aidés.



QUE VOUS A APPORTÉ L'ACCOMPAGNEMENT PLIE ?



« J'ai été accompagné par une référente de parcours efficace et en proximité ! Grâce à elle, j'ai bénéficié d'une aide au permis. Elle m'a orienté vers un bilan de compétences et vers l'action Additionnons nos talents, services proposés par le PLIE. J'ai participé à une session de conseil en image, à une simulation d'entretiens avec des DRH et à un trek de 48h pour aller à la rencontre d'entreprises du numérique. Avoir du réseau, c'est important ! **Ce trek m'a facilité l'accès à une formation certifiante et mon emploi.** Aujourd'hui, c'est moi qui recrute les futurs stagiaires de la formation. Les personnes discutent peu et ne savent pas pourquoi elles sont là ! Grâce au PLIE, je me rends compte qu'en tant que demandeur d'emploi, j'étais mieux préparé dans mes entretiens, je savais pourquoi j'étais là ! ».

La formation a été prise en charge par le PLIE grâce à son enveloppe FSE.

10

Malheureusement, pour la nouvelle programmation européenne FSE+ 2021-2027, les PLIE n'auront plus le droit de financer des formations qualifiantes et certifiantes à destination des demandeurs d'emploi (la formation relevant des **lignes de partage régionales**). Sans ce dispositif, l'histoire de Nolwenn n'aurait pas vu le jour !

Il est donc impératif de veiller avec les régions, en lien avec les acteurs de l'emploi du territoire, à la cohésion territoriale avec : une offre de formation adaptée aux publics éloignés de l'emploi ; une offre de proximité et en lien avec les freins périphériques (prise en compte du coût de la mobilité, etc.) et une réduction du délai entre orientation et entrée dans un parcours.

Les Maisons De l'Emploi

Plateformes territoriales de mise en cohérence des politiques publiques de l'emploi, au service des demandeurs d'emploi, des salariés, des entreprises et de tous les acteurs du territoire, les Maisons de l'Emploi (MDE) assurent les missions suivantes :

- La Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences ;

- La diffusion de l'information sur l'emploi ;
- L'animation de la clause sociale d'insertion ;
- L'accompagnement et la mobilisation des entreprises, en particulier les TPE/PME : RH, RSE, diversité, entreprises inclusives ;
- Le montage de projets collaboratifs et la fédération d'acteurs ;
- L'animation territorialisée des acteurs de l'écosystème de l'emploi, articulé avec l'insertion et le développement économique ;
- Les actions en direction des demandeurs d'emploi : montage de parcours de montée en compétences, formation, sensibilisation, orientation, création d'entreprise ;
- **La capacité à porter des dispositifs selon les réalités de son territoire** (tiers lieux, plateforme mobilité, E2C, chantiers d'insertion ...).

Maison de l'Emploi de Plaine Commune (Ile-de-France)



La MDE Plaine Commune organise dans le cadre d'une démarche Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et Compétences (GPTEC) sur les métiers du numérique et créatifs, des ateliers d'accompagnement auprès des TPE/PME locales, des programmes de formation à ces métiers, notamment à destination des publics féminins via le programme #InWomenWeTrust, ou encore de promotion de dispositifs collectifs tel que le Tiers-lieu « Yookan ».

Les MDE et PLIE sont également lauréats ou membres de consortiums de nombreux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt : Cités de l'Emploi, Transitions collectives, Plan d'investissement dans les compétences, Plateforme des métiers de l'autonomie, Territoires en faveur de l'égalité économique des femmes et des hommes, Points conseils budget, etc.

Carine Seiler, Haut-commissaire aux compétences, a présenté le 20 octobre, la collection de **sept guides de capitalisation** des bonnes pratiques et actions remarquables à destination des **personnes éloignées de l'emploi**, dans le cadre du **Plan d'investissement dans les compétences**. Les MDE sont citées dans l'ensemble des guides.

https://www.extranet-acteurs-competences.emploi.gouv.fr/jcms/p1_257925/fr/guides-capitalisation-pic



3. Un partenariat stratégique avec le monde de l'entreprise pour la co-construction de solutions en faveur du développement économique des territoires

Afin de soutenir la relance économique et la cohésion sociale, les PLIE et les Maisons de l'Emploi travaillent en lien avec les entreprises à l'identification des "pépites", des compétences et des ressources sur le territoire.

12

Pour assurer efficacement les missions d'animation et de coordination sur leurs territoires, ils développent des partenariats pertinents :

- en mettant à disposition des professionnels dans les structures bénéficiaires (conventionnées ou non, avec incidence financière ou non). Pôle emploi, CCAS, Mission locale, organisme de formation, SIAE, commune, etc. ;
- en animant le partenariat local et en fédérant toute l'offre de services des autres acteurs Pôle emploi, Mission locale, SIAE, Département pour

les rendre davantage lisibles auprès des entreprises ;

- en déployant une offre de services complémentaire de qualité PLIE/MDE (exemples : clause sociale, RHTPE, plateforme mobilité, etc.) ;
- en devenant un contact privilégié/une interface auprès des services de développement économique des collectivités et intercommunalités ;
- en anticipant bien en amont des implantations d'entreprises le contact et la confiance avec les RH de l'entreprise, le développement des marchés publics et privés dans le cadre de l'achat socialement responsable (également pour les entreprises installées sur les territoires).

Créativ Dijon



Organisation de matinées de sensibilisation sur le secteur de l'agroalimentaire à destination des prescripteurs de l'emploi (Pôle Emploi, mission Locale, etc.).

Les entreprises agroalimentaires locales ont accueilli les prescripteurs sur l'ensemble du territoire régional Bourgogne-Franche Comté : les ateliers RH permettant ainsi aux prescripteurs de mieux appréhender les métiers de ces entreprises et leurs difficultés de recrutement, ainsi que de mettre en adéquation les profils recherchés et les personnes orientées par les prescripteurs de l'emploi.

Au niveau européen, Alliance Villes Emploi, tête de réseau des PLIE et MDE, peut piloter ou co-piloter des consortiums afin de répondre aux mutations du marché du travail notamment.

BUILD UP SKILLS 2



Un consortium composé de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi (AVE) a été retenu par la Commission européenne pour faire un état des lieux des emplois et des compétences dans le secteur du bâtiment en France, et pour rédiger une **feuille de route pour la montée en compétences des professionnels de ce secteur dans le cadre de la transition énergétique**, avec pour horizon l'année 2030.

- Les travaux ont commencé en septembre 2022 et vont se poursuivre jusqu'en avril 2024.
- Les travaux seront conduits au niveau national, avec des "focus" sur 4 territoires et leurs régions respectives.
- Les évolutions des marchés de la construction et de la rénovation énergétique seront prises en compte, avec leurs impacts sur les besoins d'emplois et de compétences.
- Le consortium souhaite associer à ces travaux toutes les parties prenantes volontaires.

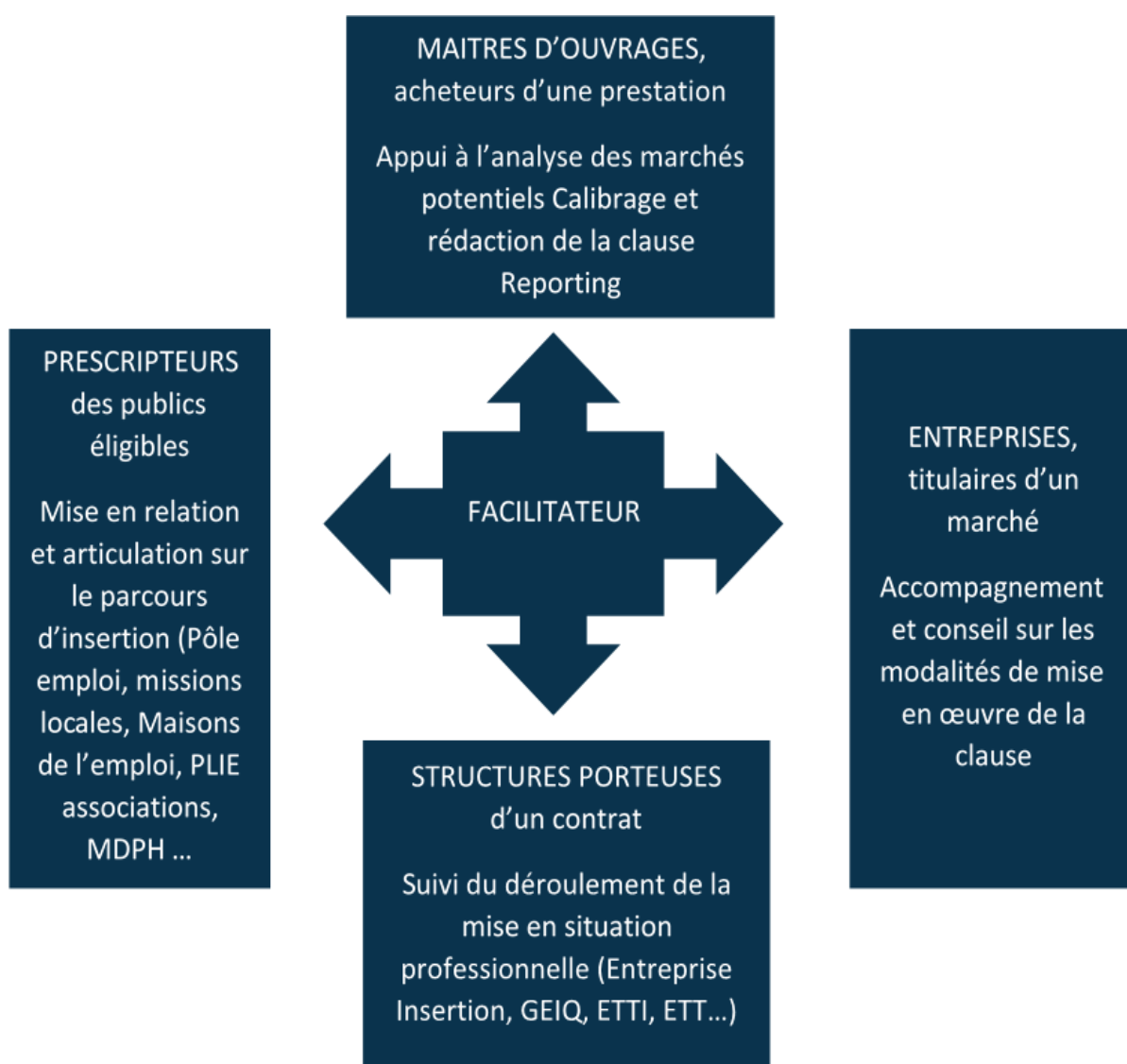
13

4. Un développement de l'achat socialement responsable

En interface entre les donneurs d'ordre, les entreprises, le Service public de l'Emploi et les acteurs de l'insertion, les facilitateurs de la clause sociale (salariés des PLIE, des Maisons de l'Emploi et des collectivités territoriales) assurent une mobilisation efficiente de la commande publique en faveur de l'emploi.

Grâce à leur action, **57 231** personnes ont bénéficié de la clause sociale pour retrouver un emploi en 2021. La clause sociale a généré plus de 81 000 contrats de travail sur **58 454** marchés et a mobilisé **17 766** entreprises. Près de 80% des heures d'insertion ont été réalisées par des entreprises de moins de 200 salariés (TPE-PME).

Un guichet unique et partenarial clauses sociales, une composante de l'achat responsable sur les territoires - Un modèle d'inspiration dans le cadre de France Travail.

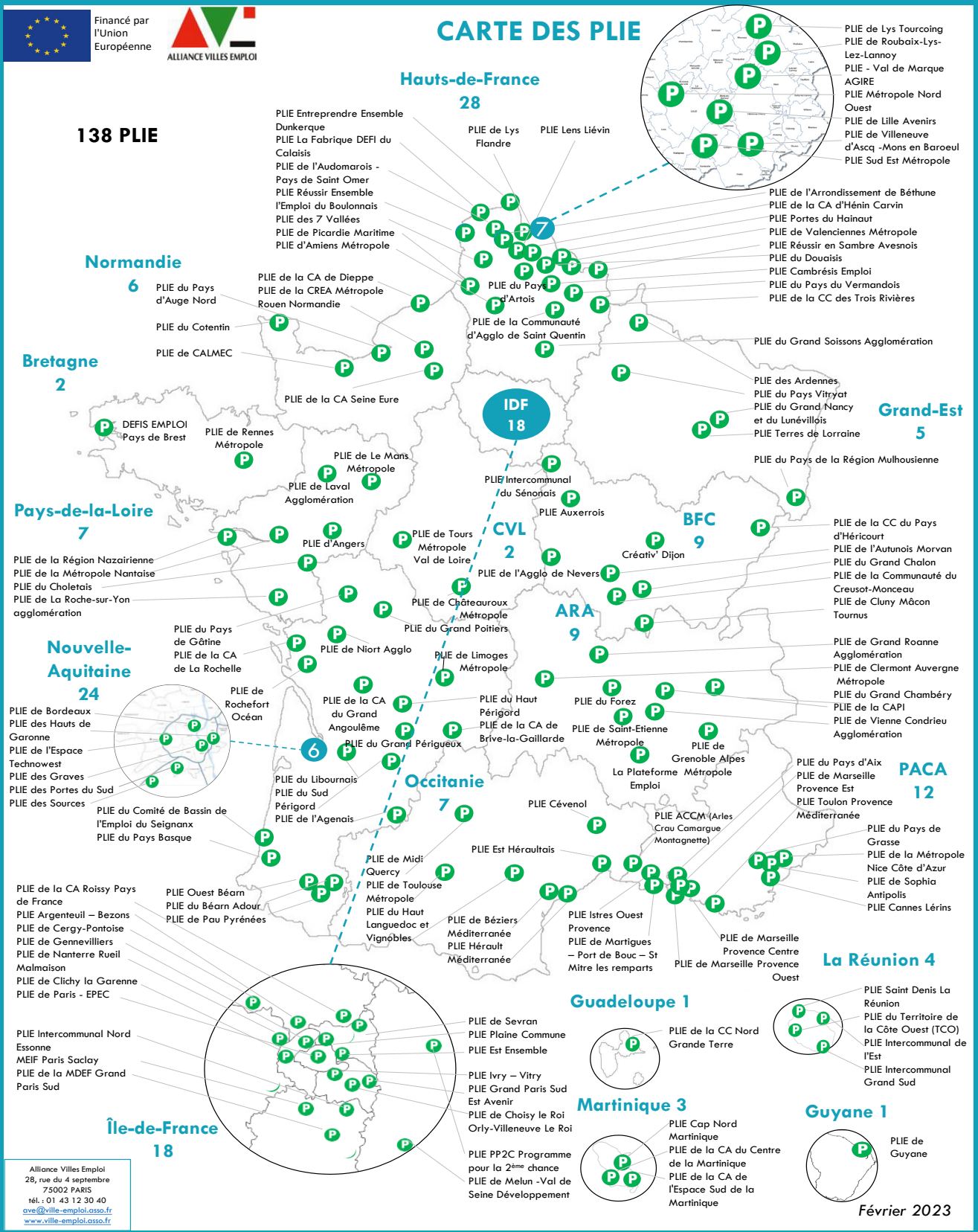




Financé par
l'Union
Européenne



CARTE DES PLIE





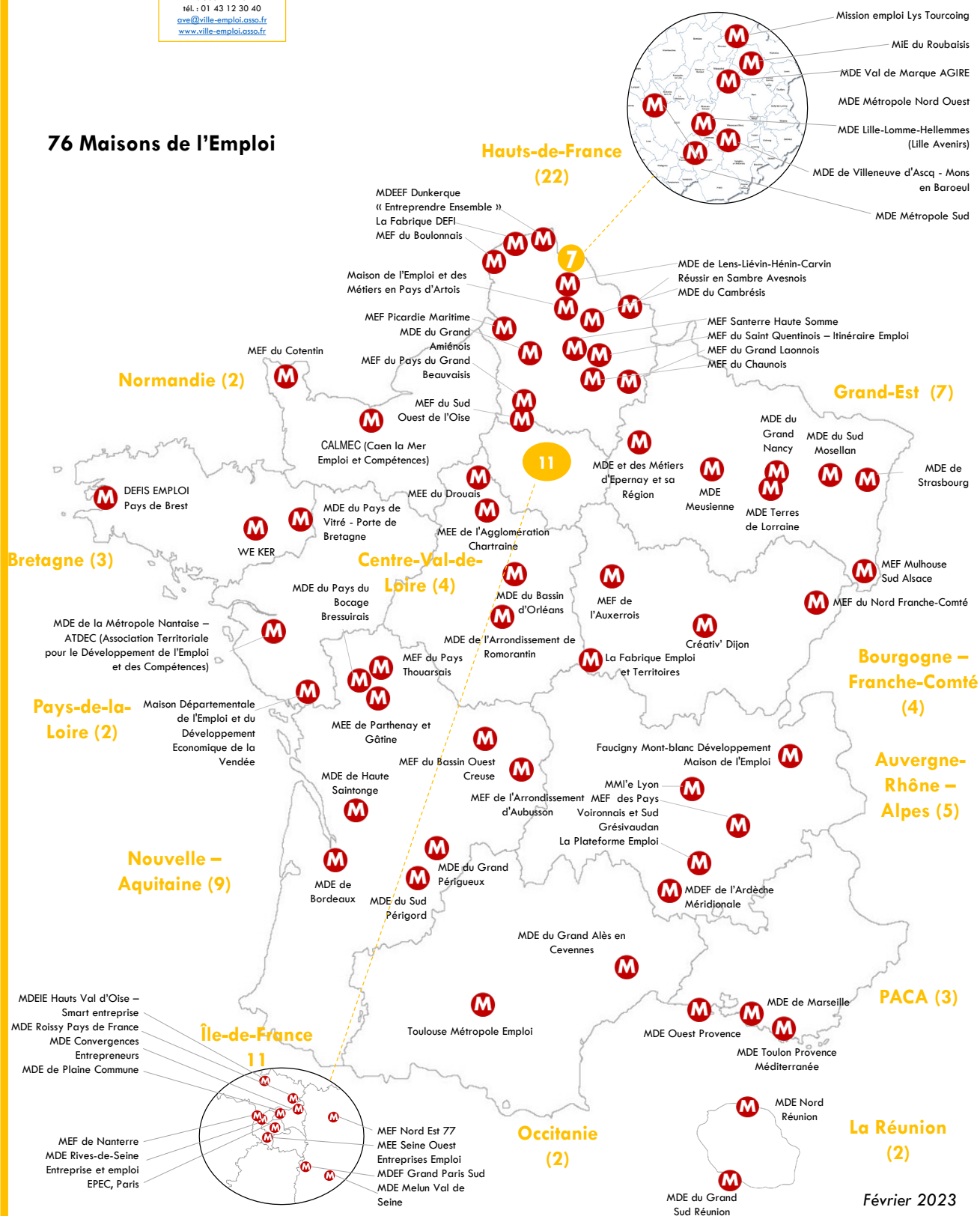
Financé par
l'Union
Européenne



Alliance Villes Emploi
28, rue du 4 septembre
75002 PARIS
tél. : 01 43 12 30 40
ave@ville-emploi.asso.fr
www.ville-emploi.asso.fr

CARTE DES MAISONS DE L'EMPLOI

76 Maisons de l'Emploi



Alliance Villes Emploi

28 rue du 4 septembre
75002 Paris

-

Mail : ave@ville-emploi.asso.fr

Tél. : 01 43 12 30 40

-

www.ville-emploi.asso.fr



@AVEmploi



Alliance Villes Emploi